

La peine de mort bientôt abolie au Burundi

PANA, 22/11/2008 Bujumbura, Burundi - La peine de mort va être abolie au Burundi, suite à l'adoption dans la nuit de vendredi à samedi par l'Assemblée nationale, du nouveau projet de code de procédure pénale soumis par le gouvernement, a constaté la PANA. Le nouveau code de 620 pages doit encore être approuvé par le Sénat et promulgué par le chef de l'Etat avant d'être applicable.

L'ancien code de 440 pages datait des années 1980 et ne répondait plus à l'évolution du monde moderne, a expliqué le ministre de la justice, Jean Bosco Ndikumana, en défendant le projet devant les députés. Les maisons d'arrêt du pays compteraient aujourd'hui encore des centaines de condamnés à mort pour diverses raisons. Par ailleurs, le nouveau code de procédure pénale traite de l'homosexualité dont les auteurs risquent une peine d'emprisonnement allant de 3 ans. Il traite également des crimes de génocide, de guerre et contre l'humanité, de viol et de torture dont les auteurs encourent de lourdes peines allant jusqu'à la perpétuité.